

Prix du meilleur mémoire

Ce prix, sélectionné par un comité de lecture composé de 4 à 5 diplômés de la Louvain School of Management, a pour but de récompenser le travail personnel d'un(e) étudiant(e) et de souligner la qualité de son mémoire. Tout promoteur peut présenter la candidature d'un(e) de ses étudiants et les étudiants eux-mêmes peuvent présenter spontanément leur candidature. Plusieurs critères sont établis pour pouvoir concourir.

REGLEMENT de l'attribution – par Alumni Louvain School of Management – Site de Louvain-la-Neuve – du Prix du meilleure mémoire LSM–LLN

Chaque année, l'Alumi LSM – LLN décerne un prix au meilleur mémoire de fin d'études de la LSM. Le prix est fixé à 500 euros.

Objectif du Prix

Le Prix a pour but de récompenser le travail personnel d'un étudiant et de souligner la qualité ainsi que la pertinence de son mémoire. Ce faisant, les diplômés souhaitent encourager les travaux des étudiants de la LSM-LLN.

Critères d'évaluation des mémoires soumis au jury

Les membres du jury prennent connaissance de l'ensemble des travaux soumis.

La décision du jury est sans appel.

L'évaluation et la décision du jury se font en fonction de critères pondérés tels que décrits ci-dessous:

Choix du sujet (4 points)

- originalité, actualité, innovation
- caractère de "projet" : applicabilité, caractère concret et utile
- clarté des objectifs poursuivis par l'étude.

Méthode de travail (6 points)

- stage, recherche personnelle réelle, par opposition à un travail de compilation
- variété et qualité des sources
- mise en application de théories et d'outils appris au cours de la formation.

Contenu (8 points)

- structure générale, objectifs poursuivis
- documentation, profondeur de l'analyse, maîtrise technique du sujet et de sa complexité
- apport personnel, qualité des arguments, esprit critique
- qualité de l'introduction et de la conclusion : clarté, pertinence, précision

Forme (2 points)

- rédaction, orthographe
- liens logiques entre parties, chapitres
- présentation matérielle.

Inscription au Prix et date limite

Tous les mémoires ou projets de fin d'études d'un des programmes LSM-LLN sont éligibles pour l'obtention du prix, pour autant qu'ils aient été présentés dans les 12 mois précédant la date limite de dépôt et que le mémorant s'engage à être présent lors de la cérémonie de remise des diplômes.

Pour être pris en considération, les résumés de mémoires doivent être en possession du comité de lecture au plus tard le 1er octobre. A cette date, la levée de la confidentialité du mémoire doit être actée.

L'initiative du dépôt des mémoires peut venir de deux sources :

- l'auteur, qui présente sa candidature (il n'est nullement indispensable d'avoir obtenu un grade pour concourir !)
- tout promoteur qui souhaite présenter la candidature d'un(e) de ses étudiants.

L'étudiant(e) introduit sa candidature à l'aide d'un résumé d'1 page maximum selon un format type mis à disposition par le secrétariat de la LSM-LLN. Le résumé doit comprendre les réponses de l'étudiant(e) aux 4 questions suivantes :

- *Veillez expliquer brièvement votre motivation pour le sujet ou thème de votre mémoire ainsi que l'objectif poursuivi*
- *Veillez expliquer l'apport personnel que vous amenez au travers de votre travail par rapport au monde de l'entreprise, des organisations ou de la société économique en général*
- *Veillez décrire brièvement la(les) méthode(s) de recherche et/ou la(les) théorie(s) appliquée(s) au cours de votre travail*
- *Veillez décrire l'essentiel de la conclusion de votre thèse ou étude*

Le jury effectue une première sélection de mémoires sur base du contenu et de la qualité des résumés introduits en bonne et dûe forme auprès du secrétariat de la LSM-LLN. Les mémoires sélectionnés par le jury doivent être déposés au secrétariat de la LSM-LLN en 5 exemplaires au plus tard le 25 octobre. Le jury lit et évalue les mémoires individuellement et ensuite, débat collectivement du classement des mémoires.

Remarque concernant les mémoires multidisciplinaires

Même si, de toute évidence, pareils mémoires doivent être encouragés, le jury de Alumni LSM-LLN applique à leur égard les règles suivantes :

- ces mémoires multidisciplinaires impliquant la collaboration d'étudiants de plusieurs facultés ne sont aucunement comparables au travail d'un étudiant isolé
- le jury d'Alumni LSM-LLN, n'étant pas à même de juger de la qualité de la prestation des étudiants de toutes les facultés, examine uniquement la contribution réalisée par l'étudiant LSM-LLN
- au cas où pareil mémoire remporte la palme, le Prix est remis à l'étudiant LSM-LLN seul (libre à lui de décider de le partager ou non ultérieurement avec ses collègues).

Composition du jury du Prix

Le jury est composé de 4 à 5 membres non académiques, anciens de la LSM-LLN, ayant une diversité d'expériences professionnelles.

Le Conseil d'Alumni LSM-LLN nomme les membres du jury et leur président.

Attribution du Prix

Le jury du Prix se réunit au plus tard le 10 novembre pour délibérer.

Le président du jury prépare une note indiquant le mémoire primé ainsi que les motivations du jury. L'annonce de l'attribution du Prix et la remise du Prix ont lieu lors de la Graduation Ceremony de la LSM-LLN courant du mois de novembre.

Règlement approuvé par le Conseil d'administration de l'ADAGLv du 11/03/1986 et mis à jour le 17/05/2018